

CEREO

BRIEF

BULLETIN DE RECHERCHE | JANVIER 1990 | SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

50

LA PREMIÈRE PROMOTION DES BACHELIERS PROFESSIONNELS : leur situation professionnelle deux ans après

Ce sont des pionniers ; peut-être sans le vouloir ! Environ 1 100 se sont présentés en 1987 au baccalauréat professionnel. Un peu plus de 800 l'ont obtenu. Deux ans après où en sont-ils ? Que sont devenus les non-diplômés ? L'enquête téléphonique du CEREO menée en octobre 1989 auprès de l'ensemble de cette cohorte fait le point sur leur devenir scolaire et professionnel. 30 % des diplômés ont entrepris des études supérieures mais peu y ont réussi et beaucoup ont abandonné en cours de route. L'insertion professionnelle de ceux qui sont entrés directement dans la vie active a été très rapide et permet de dresser un bilan plutôt positif si l'on compare la situation de ces jeunes avec celle des diplômés des baccalauréats technologiques. À peine un quart des non-diplômés ont redoublé le baccalauréat professionnel ; les autres se sont insérés rapidement dans la vie active mais connaissent une évolution moins favorable que celle des diplômés.

Le baccalauréat professionnel (formation de niveau IV) a été d'abord conçu pour permettre une entrée directe dans la vie active mais il rend possible, également, comme tout baccalauréat, la poursuite des études dans l'enseignement supérieur.

Il est certes prématuré de porter un diagnostic définitif sur cette filière dont on n'a suivi que la première promotion : les effectifs en étaient restreints et elle ne comportait que cinq spécialités. Mais, au vu des résultats, on peut constater que le baccalauréat professionnel répond bien à sa vocation première dans la mesure où il se révèle plus performant pour l'insertion professionnelle que pour la poursuite d'études. Il permet une

insertion rapide - certes sur des emplois souvent précaires et quelques fois peu qualifiés - mais dont la situation s'améliore rapidement.

Chaque spécialité a une spécificité qui reflète les caractéristiques des secteurs d'activité dans lesquels les jeunes s'insèrent. Les bacheliers "maintenance des systèmes mécaniques automatisés" (MSMA) ont des débuts peu prestigieux mais une carrière assurée, ceux de "maintenance de l'audiovisuel électronique" (MAVELEC) ont un statut plus favorable mais une progression moins garantie tandis que les bacheliers "vente-représentation" ont une insertion contrastée, suivie d'une évolution favorable.

L'enquête a été menée par voie téléphonique en octobre 1989 auprès de l'ensemble des inscrits aux baccalauréats professionnels de 1987 : 1 066 adresses ont pu être collectées par les Services statistiques du ministère de l'Éducation nationale : 745 numéros de téléphone ont été retrouvés et 575 enquêtes ont été réalisées. Le taux de réponse est de : 77,2 %. Cette enquête a été réalisée avec le soutien de la Direction des lycées et collèges et la Direction de l'évaluation et de la prospective. En 1987, cinq spécialités ont été créées :

Spécialités	Inscrits	Enquêtés
Maintenance des systèmes mécaniques automatisés	395	367
Maintenance de l'audiovisuel électronique	400	399
Vente-représentation	253	221
Construction et réparation en carrosserie	47	39
Maintenance des réseaux bureautique et télématique	62	40
Total	1 157	1 066

Source : Direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'Éducation nationale.

La faiblesse des effectifs qui se sont présentés aux baccalauréats professionnels "construction et réparation en carrosserie" et "maintenance des réseaux bureautique et télématique" n'a pas permis une exploitation statistique des informations les concernant.

Une origine scolaire homogène, un taux de réussite au baccalauréat élevé

Ainsi 99 % des bacheliers professionnels viennent d'une classe de BEP. La spécialité de formation est en étroite relation avec celle poursuivie en baccalauréat professionnel : tous ceux qui ont préparé un baccalauréat professionnel "maintenance de l'audiovisuel électronique" (MAVELEC) sont issus d'un BEP électronique ; 81 % des bacheliers professionnels "maintenance des systèmes mécaniques automatisés" (MSMA) viennent d'un BEP en électricité- électrotechnique et 16 % d'un BEP mécanique ; 71 % des bacheliers professionnels "vente-représentation" ont un BEP commerce.

Ce lien très fort entre la spécialité de formation du BEP et celle du baccalauréat professionnel illustre bien la constitution à partir de certaines spécialités de l'enseignement technique court de véritables filières de formation. Ce phénomène a déjà été mis en évidence lors de travaux sur les sortants au niveau V de formation (1).

Le taux de réussite aux baccalauréats professionnels est supérieur à celui des baccalauréats technologiques : 78 % ont obtenu le baccalauréat dès la première année (1987) ; 5 % ont redoublé et l'ont obtenu dans la presque totalité des cas l'année suivante. Ceci porte le taux de réussite définitif de la première cohorte de bacheliers inscrits en 1987 à 84 %. Mais les flux en jeu pondèrent cette appréciation.

Les diplômés du baccalauréat professionnel : une forte poursuite d'études vers l'enseignement supérieur sanctionnée par l'échec

On constate que 30 % des bacheliers professionnels de 1987 ont entrepris des études dans l'enseignement supérieur dès l'année scolaire suivante (ou après retour du service national : 2 %).

(1) Cf. Y. Grelet et J.-F. Lochet, "En sortant de l'école, qu'ont-ils rencontré ?", CERÉQ BREF n° 47, octobre 1989.

La majorité sont entrés en section de technicien supérieur (56 %), les autres en université (premier cycle 18 %, IUT 7 %), ou dans un autre établissement (19 %).

Parmi les étudiants, un tiers ont abandonné leurs études dès la première année (29 % des entrants en STS et 39 % dans les autres établissements), un tiers seulement ont poursuivi deux années d'études et obtenu un diplôme de niveau "bac + 2" (40 % des entrants en STS ont obtenu le diplôme en deux ans (2), 25 % des entrants dans un autre établissement ont obtenu un diplôme), le dernier tiers a suivi deux années d'études non sanctionnées par un diplôme (46 % ont abandonné toute étude, 54 % redoublent).

Le BTS apparaît donc comme une filière favorable pour les jeunes qui veulent poursuivre des études mais le faible taux de réussite confirme la vocation première du baccalauréat professionnel qui est l'insertion sur des emplois accessibles avec une formation de niveau IV.

Maintenance des systèmes mécaniques automatisés (MSMA)

Le baccalauréat professionnel "maintenance des systèmes mécaniques automatisés" vise à former du personnel hautement qualifié pour maintenir tous les appareils mécaniques automatisés en bon état de fonctionnement.

Maintenance de l'audiovisuel électronique (MAVELEC)

Le titulaire du baccalauréat professionnel MAVELEC est un spécialiste de l'entretien préventif et du dépannage des appareils électroniques utilisés aussi bien dans les familles que dans les entreprises. Il travaille en atelier ou en déplacement chez des clients.

Vente-représentation

Le baccalauréat professionnel "vente-représentation" répond à un besoin de vendeurs-représentants bien formés, capables d'utiliser les techniques nouvelles comme l'informatique. L'activité de ces bacheliers s'exerce au sein des forces de vente des entreprises industrielles et commerciales de gros et de détail.

Construction et réparation en carrosserie

Le baccalauréat professionnel "construction et réparation en carrosserie" a pour objectif de former du personnel de maîtrise pour exercer une activité hautement qualifiée aussi bien dans les entreprises de carrossier constructeur que dans les ateliers de carrossier réparateur.

Maintenance des réseaux bureautique et télématique (MRBT)

Le baccalauréat professionnel MRBT répond aux besoins suscités par le développement des machines à traitement de texte, de reprographie (reproduction des documents), agendas électroniques, télex, télécopieurs, vidéotex... qui envahissent les bureaux des entreprises et des administrations et font même leur apparition dans les foyers (*).

(*) ONISEP, Bulletin d'information n° 390, mars 1986.

Les diplômés du baccalauréat professionnel entrés dans la vie active : des conditions d'accès aux emplois plutôt favorables

Pour mesurer l'insertion professionnelle de ces nouveaux bacheliers, nous pouvons la comparer à celle de la cohorte de jeunes sortis des baccalauréats technologiques en 1983, à cette réserve près que l'année 1983 est caractérisée par un marché du travail moins favorable qu'en 1987-1988 alors que l'année 1989 marque une amélioration nette du marché du travail et une reprise des recrutements dans le secteur industriel.

L'accès au premier emploi a été très rapide pour les bacheliers professionnels : 93 % sont employés en moins de six mois

(2) Le taux de réussite en deux ans en STS publique est de 67 % ; il est de 76 % en trois ans quelle que soit l'origine scolaire des candidats. Il est respectivement de 48 % et 57 % en STS privée. Cf. A. Charlot et J.-L. Pigelet, L'après-bac - Itinéraires et réussite après trois ans d'études, Dossier, Collection des études n° 52, CERÉQ, octobre 1989.

(contre 76 % des bacheliers technologiques de 1983) ; 20 % ont été recrutés par l'employeur chez lequel ils avaient effectué leur stage qui se révèle ainsi comme un élément favorable d'insertion rapide.

Les bacheliers professionnels sont peu nombreux à accéder directement à un premier emploi stable (23 % sur contrat à durée indéterminée en 1987, contre 30 % pour les baccalauréats technologiques en 1983). Mais, à l'instar de ces derniers, la stabilisation de l'emploi s'opère vite (dans un tiers des cas chez le même employeur et dans deux tiers en changeant d'employeur), si bien qu'en octobre 1989, 54 % de ceux qui sont employés, le sont sur contrat à durée indéterminée (CDI).

Deux ans après l'obtention du diplôme, le taux de chômage des bacheliers professionnels n'est que de 8 % alors qu'il est de 12 % pour les bacheliers technologiques en 1985, ce qui est donc tout à fait performant quand on sait que le taux de chômage d'une cohorte de jeunes issus du niveau V en 1986 (3) est de 31 % deux ans après la sortie de l'école !

On retrouve entre les baccalauréats professionnels des situations différentes selon les spécialités industrielles ou tertiaires qui corroborent ce que l'on sait sur les baccalauréats technologiques. Pour les baccalauréats professionnels MSMA et MAVELEC, l'accès au premier emploi est très rapide, quoique sur un statut plutôt précaire, et le taux de chômage lors de l'enquête (octobre 1989) est de 5 et 7 % ; par contre, pour le baccalauréat professionnel "vente-représentation" il est de 16 % malgré un premier emploi souvent plus stable.

Indicateurs d'insertion professionnelle des bacheliers professionnels de 1987 (en %)

Indicateurs d'insertion	MSMA	MAVELEC	Vente- Représentation	Ensemble (1)
Proportion de jeunes en emplois en moins de six mois (2)	96	92	97	93
Proportion de diplômés restés chez l'employeur où ils ont effectué leur stage	17	25	17	20
Proportion de jeunes dont le premier emploi est un CDI	15	26	31	23
Taux de chômage en octobre 1989 (3)	5	7	16	8
Taux d'emploi stable (CDI) en octobre 1989 (4)	49	56	60	54
Effectifs des inscrits au baccalauréat professionnel en 1987	367	399	221	1 068
Effectifs diplômés en 1987	309	291	166	831
Effectifs diplômés ayant quitté études à temps plein en 1987 ou 1988	251	242	133	673

(1) Y compris les baccalauréats professionnels à faible effectif (Construction et réparation en carrosserie et maintenance des réseaux bureautique et télématique).

(2) La durée d'accès est l'intervalle de temps compris entre la fin des études et l'entrée dans le premier emploi, dont on a déduit la durée éventuelle du service national.

(3) Taux de chômage = $\frac{\text{recherche d'emploi} - \text{recherche d'emploi} + \text{emploi}}{\text{recherche d'emploi} + \text{emploi}}$

(4) Taux d'emploi stable = $\frac{\text{emploi sur contrat à durée indéterminée}}{\text{emploi}}$

■ Maintenance des systèmes mécaniques automatisés (MSMA)

Les diplômés MSMA ont une insertion au départ peu valorisante : le taux de premier emploi stable est particulièrement bas, de même que le niveau de classification, les fonctions occupées se répartissent entre la fabrication et l'entretien-maintenance. Mais l'insertion se fait dans des grandes entreprises industrielles où le niveau de rémunération est plus élevé.

Ils s'insèrent en majorité dans le secteur industriel (75 %), d'abord dans celui des biens d'équipement puis dans celui des

biens intermédiaires. Cette orientation se renforce avec les premières mobilités : deux ans après, 80 % des diplômés travaillent dans le secteur industriel. L'insertion dans les moyennes et grandes entreprises domine et se renforce ensuite puisque la moitié des jeunes travaillant dans les petites entreprises rejoignent les plus grandes (68 % ont un premier emploi dans des entreprises de plus de 50 salariés, 76 % ultérieurement). Les diplômés se répartissent dans l'entreprise entre deux groupes de fonctions : l'entretien-maintenance (39 % des diplômés à l'embauche et 45 % ensuite) et la fabrication qui perd des effectifs au profit de la fonction précédente (de 38 % à 30 %).

La précarité du premier emploi est de règle : 23 % en intérim et 57 % sur contrat à durée déterminée (CDD) ; les "mesures jeunes" sont rares (4 %). Deux ans après, deux tiers de ceux qui travaillaient en intérim ont intégré une entreprise tandis que triple la proportion de jeunes sur CDI (de 15 % à 49 %). Quatre jeunes sur dix sont passés d'un emploi précaire à un emploi stable sans changer d'employeur.

On est frappé par la répartition des diplômés entre les niveaux de classification à l'embauche : un tiers d'OS, un tiers d'ouvriers qualifiés, 10 % d'employés et 24 % de techniciens. Mais, là encore, les changements de classification s'opèrent rapidement, puisque le pourcentage de techniciens passe de 24 à 36 % au moment de l'enquête, et celui des ouvriers qualifiés de 33 à 38 %. Le niveau de rémunération s'élève de 5 300 F à 6 000 F net. Ainsi, deux ans après, leur situation apparaît plus favorable que celle des autres diplômés de niveau IV dans la spécialité correspondante (bacheliers F3 électricité-électrotechnique) en ce qui concerne la nature du contrat de travail. L'augmentation du nombre de CDI est plus importante parmi les bacheliers MSMA (+ 34 %) que pour les bacheliers F3 (+ 24,6 %) (4).

■ Maintenance de l'audiovisuel électronique (MAVELEC)

Les diplômés MAVELEC ont une insertion plus brillante : plus souvent en emploi sur CDI, ils exercent plus fréquemment une fonction d'entretien-maintenance, avec un niveau de classification plus élevé, mais ils travaillent majoritairement dans des petites entreprises du secteur tertiaire où leur niveau de rémunération est plus faible.

Ces diplômés s'insèrent en premier lieu dans des petites entreprises (75 % dans des entreprises de moins de 50 salariés) dans le secteur des services marchands (50 %) ou du commerce (25 %). L'entrée dans le secteur industriel est de faible ampleur (18 %) mais tend à se renforcer après une première mobilité (28 % en octobre 1989), avec une légère croissance de la part des moyennes entreprises. 66 % des jeunes exercent des fonctions d'entretien-maintenance et cette tendance s'accroît sur la période.

La stabilisation dans l'emploi est rapide. La proportion de diplômés en "mesures jeunes" diminue considérablement (de 19 à 6 % deux ans après) tandis que double celle des diplômés qui obtiennent un CDI (de 26 à 56 %). Dans 40 % des cas, cette stabilisation a lieu chez le même employeur. La fréquence des emplois de "technicien de maintenance dépannage" déclarée

(3) Cf. M.-C. Combes et S. Zilberman, " Les sorties de l'enseignement secondaire en juin 1986 - Deux ans après où en sont-ils ? ", CEREQ BREF n° 37, novembre 1988.

(4) Mais ces derniers se sont insérés en 1983 et c'est donc en 1985 que l'on examine leur situation et non en 1989 comme pour les bacheliers MSMA.

par les jeunes de ces petites entreprises entraîne un niveau de classification particulièrement élevé : 55 % de techniciens au premier emploi, pour 22 % d'ouvriers qualifiés ; 12 % d'OS et 11 % d'employés (les diplômés en "mesures jeunes" sont exclus de cette classification) ; 66 % des jeunes sont techniciens au moment de l'enquête. Le niveau de rémunération à l'embauche des diplômés MAVELEC est moins élevé que celui des diplômés MSMA (4 500 F au lieu de 5 300 F) mais l'écart se réduit sensiblement dans le temps (respectivement 5 400 F et 6 000 F net en octobre 1989).

Si l'on compare, deux ans après, le contrat de travail des bacheliers MAVELEC et celui des diplômés de niveau IV dans la spécialité correspondante (bac F2 électronique), on constate une amélioration légèrement plus favorable pour les bacheliers MAVELEC : une augmentation de 30 % du nombre de CDI sur la période contre 27 % pour les bacheliers F2. Mais la situation initiale était différente car l'insertion de bacheliers F2 en 1983, sur un marché du travail moins favorable qu'en 1987-1988, se caractérisait par un meilleur statut (50 % de CDI contre 26 % pour les bacheliers MAVELEC).

■ Vente-Représentation

Les diplômés "vente-représentation" ont une insertion très contrastée : une majorité de filles (56 %), un turn-over important, un taux de chômage élevé deux ans après l'insertion. Mais le nombre de CDI, le niveau de classification et de rémunération sont de bon augure pour cette formation dont la cible professionnelle est concurrencée par d'autres jeunes de niveau IV.

En moins de deux ans après le diplôme, 66 % des jeunes (55 % de garçons, 73 % de filles) ont changé au moins une fois d'employeur (contre 53 % des diplômés de MSMA et 47 % de MAVELEC). Cette mobilité joue constamment en faveur d'une stabilisation dans l'emploi et vers les plus grandes entreprises.

Contrairement aux diplômés des deux spécialités précédentes, les diplômés de vente-représentation se répartissent dans plusieurs secteurs d'activité d'où émergent le commerce (40 %) puis l'industrie (27 %), les services marchands (19 %) et les autres secteurs tertiaires (14 %). Ils s'insèrent en majorité dans des entreprises de moins de 50 salariés qu'ils abandonnent rapidement au profit d'entreprises plus grandes (38 % sont dans des entreprises de plus de 50 salariés au premier emploi et 59 % deux ans plus tard). Ils occupent des emplois de représentants (40 %), d'employés de commerce (25 %), mais aussi des emplois à caractère administratif (17 %), les autres emplois sont très dispersés.

Les contrats de travail semblent favorables dès le départ, avec 31 % de contrats à durée indéterminée (CDI), ce qui place cette spécialité devant les deux précédentes. Les "mesures jeunes" (18 %) - qui concernent en grande majorité des filles - et les contrats à durée déterminée (50 %) sont pour partie abandonnés au moment de l'enquête. Le nombre de CDI double presque en moins de deux ans mais, contrairement aux autres spécialités de baccalauréat professionnel, cette stabilisation s'opère principalement par changement d'employeur. Le salaire net moyen évolue de 4 700 F à 5 900 F sur la période, ce qui est particulièrement rapide.

La comparaison avec la situation deux ans après des diplômés du baccalauréat technologique G3 (techniques commerciales) fait apparaître pour les bacheliers de vente-représentation une meilleure situation : ils ne sont plus que 9 % à bénéficier des "mesures jeunes" alors que celles-ci concernent encore 14 % des bacheliers G3.

Les non-diplômés du baccalauréat professionnel

Les non-diplômés ont une insertion professionnelle rapide mais une évolution de carrière moins favorable que celle des diplômés.

Les trois quarts des non-diplômés de 1987 sont entrés dans la vie active sans même tenter un redoublement ou une poursuite d'études dans un autre établissement d'enseignement post-baccalauréat. Les conditions d'entrée dans la vie active diffèrent assez peu de celles des diplômés au moment de l'embauche. 96 % ont accédé à leur premier emploi en moins de six mois (93 % des diplômés). Le statut à l'embauche est plus favorable (30 % de CDI, pour 23 % de CDI parmi les diplômés). Le faible écart de salaire confirme le peu de différence qu'il y a entre les emplois occupés (4 700 F à l'embauche en 1988, contre 4 900 F pour les diplômés).

Si les conditions d'accès au marché du travail dissuadent les jeunes de reprendre les études, l'écart se creuse rapidement quant à l'évolution de leur situation professionnelle. En effet, deux ans après, 20 % des non-diplômés sont en recherche d'emploi (en octobre 1989) contre 7 % des diplômés. Pour ceux qui ont un emploi au moment de l'enquête, l'écart de salaire se creuse légèrement entre les non-diplômés (5 500 F en octobre 1989) et les diplômés (5 900 F).

Les conditions d'insertion professionnelle plutôt favorables des non-diplômés s'accompagnent cependant d'une progression de carrière plus difficile, semble-t-il, que celle des diplômés.

Béatrice Guilliet, François Pottier
avec la collaboration de
Christine Thiesset

BIBLIOGRAPHIE

Aguilhon C., *Regards sur le baccalauréat professionnel - Maintenance des systèmes mécaniques automatisés (MSMA)*, ADEP, octobre 1989.

Belloc B. et Lacroix Th., "L'emploi industriel cesse de décliner en 1988", *Économie et Statistique* n° 220, avril 1989.

Charlot A. et J.-L. Pigelet, *L'après-bac - Itinéraires et réussite après trois ans d'études*, Dossier, Collection des études n° 52, CEREQ, octobre 1989.

Dauty F., *Baccalauréats professionnels : description d'une première promotion*, CEJEE, décembre 1987.

Kirsch J.-L. et alii, *Niveau IV de formation et baccalauréats professionnels*, Dossier formation et emploi, Collection des études n° 49, mai 1989.

Lemerle S., "Les sorties du système éducatif de 1976 à 1986", *Économie et Statistique* n° 216, décembre 1988.